

DOSSIER DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES RAPPORT DE SYNTHÈSE

TRANSACTION LOCATION



VENCH

5, boulevard Bineau 92300 – LEVALLOIS PERRET	Chambre n°5, située au 6 ^{ème} Etage, couloir de droite, avant dernière porte à gauche Lot n°21
Cadastre : Section AO n°199	Demandeur : SARL FRICAUDET LARROUMET SALOMONI 22, rue Pasteur 92300 LEVALLOIS-PERRET
Propriétaire : SCI DEF-IMMO	Date de Construction :
Usage constaté : Habitation (partie privative d'immeuble collectif d'habitation)	Avant 1948

	Obligatoire		Réalisé			Auteur	GE	Date	Durée de validité *
	Oui	Non	Oui	Non	?				
Attestation de superficie privative Loi Carrez	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARRERE DUFU	<input checked="" type="checkbox"/>	21/09/2023	illimité
Diagnostics :									
1. Constat des risques d'exposition au plomb	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARRERE DUFU	<input checked="" type="checkbox"/>	21/09/2023	1 an
2. Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARRERE DUFU	<input checked="" type="checkbox"/>	21/09/2023	illimité
3. Etat relatif à la présence de termites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARRERE DUFU	<input checked="" type="checkbox"/>	21/09/2023	6 mois
4. Etat de l'installation intérieure de gaz	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>		
5. Etat des Risques et Pollutions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARRERE DUFU	<input checked="" type="checkbox"/>	21/09/2023	6 mois
6. Diagnostic de performance énergétique DPE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARRERE DUFU	<input checked="" type="checkbox"/>	21/09/2023	10 ans
7. Etat de l'installation intérieure d'électricité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	BARRERE DUFU	<input checked="" type="checkbox"/>	21/09/2023	3 ans

* dans le cadre du dossier de diagnostics techniques, sauf modification, mise à jour, travaux, ou conditions nouvelles appliquées au bien concerné

Rappel des conclusions :

Attestation de superficie privative « Loi Carrez »

LOI CARREZ

La superficie privative du Lot n°21 est de 11,4 m²
Observations générales : néant

1 - Constat des risques d'exposition au plomb

PLOMB

- Absence de plomb
 Présence de plomb sans obligation de travaux
 Présence de facteurs de dégradation du bâti
 Présence de plomb avec obligation de travaux
- Observations générales : néant

2 - Constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante

AMIANTE

- Absence de matériaux contenant de l'amiante
 Présence de matériaux contenant de l'amiante
 Flocage, calorifugeage, ou faux-plafond
 Autre matériau
 Obligation de surveillance
 Obligation de travaux
- Observations générales : néant

3 - Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment

TERMITES

- Absence de termites dans la construction
 Présence de termites dans la construction
 Présence de traces de termites dans la construction
- Observations générales : néant

4 - Etat de l'installation intérieure de gaz

GAZ

- L'installation ne comporte aucune anomalie.
 L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparés ultérieurement.
 L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparés dans les meilleurs délais.
 L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparés avant remis en service.

Observations générales : Pas d'installation de gaz dans ce logement

5 - Etat des Risques et Pollutions (ERP)

ERP

- Inclus dans le périmètre d'un risque naturel : oui non
Inclus dans le périmètre d'un risque minier : oui non
Inclus dans le périmètre d'un risque technologique : oui non
Situé dans une zone de sismicité : zone 5 zone 4 zone 3 zone 2 zone 1
- Observations générales : Néant

6 - Diagnostic de performance énergétique (DPE)

DPE

Classement de la consommation énergétique	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> E	<input type="checkbox"/> F	<input checked="" type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H	<input type="checkbox"/> I
Classement de l'émission de gaz à effet de serre	<input type="checkbox"/> A	<input type="checkbox"/> B	<input checked="" type="checkbox"/> C	<input type="checkbox"/> D	<input type="checkbox"/> E	<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> G	<input type="checkbox"/> H	<input type="checkbox"/> I

Observations générales : néant

usage activité

7 - Etat de l'installation intérieure d'électricité

ELECTRICITE

- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies qui devront faire l'objet d'un traitement: oui non
L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie: oui non

Réerves :

En complétant le présent rapport, le géomètre-expert signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières.

Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier.

Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport de prendre connaissance et de s'assurer du bien-fondé du contenu détaillé de ces différents documents.

DATE : Le 22/09/2023

Le Géomètre-Expert,

